



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Monsieur Claude Wiseler
Ministre du Développement durable et des
Infrastructure
19-21, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

N/Réf. : 055/2011 - SH/AW

Luxembourg, le 17 mai 2011

Objet : Projet de RGD modifiant le règlement grand-ducal modifié du 18 janvier 2005 relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la limitation d'emploi de certains de leurs composants dangereux

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 13 mai 2011, vous avez saisi la Chambre des salariés pour avis concernant le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 18 janvier 2005 relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la limitation d'emploi de certains de leurs composants dangereux.

Ce projet de règlement grand-ducal abroge et remplace le règlement grand-ducal du 3 décembre 2010 et a pour objet de redresser deux erreurs matérielles s'étant glissées dans ledit règlement grand-ducal, qui a transposé en droit national l'article 5 de la directive 2008/112/CE, adaptant certaines dispositions communautaires au nouveau règlement (CE) N° 1272/2008, dit CLP.

La CSL n'a pas d'observations concernant le présent projet de règlement grand-ducal et y marque son accord.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations très distinguées.

Pour la Chambre des salariés,

La direction

René PIZZAFERRI

Norbert TREMUTH

Le président

Jean-Claude REDING